

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 octobre 2024

Délibération ou arrêté n° 50

Date de convocation :
03/10/2024

Date d'affichage :
14/10/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Admission en non – valeur
de titres de recettes pour un
montant de 67,00 €

L' an deux mille vingt quatre, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, M. Grégory Devaux.

Etaient excusées : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Aïres Ferreira avec pouvoir à M. Benoit Gance
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Xavier Dubernard
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle
Etait absente : Mme Angéline Darras

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

La séance ouverte,
Sur proposition de Madame la Trésorière,

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - T-254-1 de l'exercice 2022 : 10,00 €
 - T-78-1 de l'exercice 2022 : 6,24 €
 - T-712243210015-1 de l'exercice 2018 : 50,76 €
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 67,00 € ;
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/10/2024

Et publication et notification du
14/10/2024



La secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie – Copé

Le Maire

Thierry LINEATTE